



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/40/545
S/17395
12 août 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 21, 72, 84, 132 et 133 de
l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES
DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 12 août 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte du bulletin d'information publié
par les vice-ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora le
9 août 1985, à l'issue de leur visite dans les cinq pays d'Amérique centrale (voir
annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale, au titre des
points 21, 72, 84, 132 et 133 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de
sécurité.

L'Ambassadeur,Représentant permanent,(Signé) David SAMUDIO Hijo

* A/40/150.

ANNEXE

Bulletin d'information publié par les vice-ministres des affaires
étrangères des pays du Groupe de Contadora à l'issue de leur
visite dans les cinq pays d'Amérique centrale

(Panama, 9 août 1985)

Les vice-ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora, Guillermo Fernández de Soto (Colombie), Ricardo Valero (Mexique), José María Cabrera (Panama) et Germán Nava Carrillo (Venezuela) se sont rendus pour une visite de travail au Costa Rica, au Nicaragua, au Honduras, au Guatemala et en El Salvador au cours de la période comprise entre le 3 et le 8 août 1985. Ils s'étaient réunis auparavant à Panama les 1er et 2 août afin de préparer leur visite.

Cette visite faisait suite aux accords auxquels étaient parvenus les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora à la réunion qu'ils avaient tenue les 21 et 22 juillet 1985. Il avait été décidé à cette occasion que les vice-ministres recueilleraient l'avis et les observations des gouvernements d'Amérique centrale au sujet des questions laissées en suspens relatives à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, et en particulier celles portant sur le chapitre de la sécurité, et des autres modifications connexes, en vue d'achever la rédaction de la version finale de l'Accord et de permettre ainsi une prompte adhésion à cet instrument de nature politique et juridique.

Les ministres du Groupe de Contadora, entre autres actions conjointes proposées dans leur communiqué du 22 juillet, ont invité les Gouvernements costaricien et nicaraguayen à engager au Panama, au début du mois d'août, dans le cadre des négociations de Contadora, des conversations visant à trouver des solutions effectives et durables aux tensions dans la région frontalière entre les deux pays, invitation qui s'accordait en outre avec la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil permanent de l'OEA à sa réunion du 11 juillet dernier.

Au cours de leur visite en Amérique centrale, les vice-ministres ont insisté sur le fait que les accords du Groupe de Contadora constituaient une solution globale à la détérioration de la situation dans la région et ont donc souligné la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour favoriser la détente. Ils ont également fait valoir que ces mesures étaient utiles en elles-mêmes puisqu'elles créaient un cadre propice à la poursuite du processus de pacification.

Les démarches des vice-ministres ont pris la forme de longues réunions de travail au ministère des affaires étrangères de chacun des pays d'Amérique centrale. Ces réunions ont ainsi été l'occasion d'un échange de vues avec les autorités des pays d'Amérique centrale.

Leur visite dans les cinq pays d'Amérique centrale leur a permis de se faire une idée précise de la situation actuelle dans la région. Par ailleurs, les vice-ministres ont recueilli, dans la plupart des cas, des observations et des avis précieux pour les efforts de concertation diplomatique. Ils ont à nouveau insisté

sur l'utilité et l'importance du dialogue comme moyen efficace d'entente et de négociation, dialogue que le Groupe de Contadora a inlassablement favorisé en vue de trouver des solutions qui garantissent les intérêts fondamentaux et légitimes des cinq pays d'Amérique centrale. Les gestes d'appui et de solidarité de la communauté des nations d'Amérique latine, qui se font de plus en plus nombreux, créent un climat favorable à la détente en Amérique centrale et encouragent le processus en faveur de la paix et de la coopération dans la région, au service desquelles les Gouvernements colombien, mexicain, panaméen et vénézuélien ont engagé, dans ce cadre fraternel, leur volonté et leurs actes.

Les vice-ministres ont exprimé leur conviction que leur démarche contribuait à créer des conditions propices à la poursuite de la négociation de l'accord régional, ainsi qu'à la recherche de solutions stables et durables aux différends et aux conflits qui ont ces derniers temps opposé, de façon marquée et dangereuse, des pays voisins.

De retour dans leur pays, ils informeront immédiatement leur ministre respectif du résultat de leur démarche, en vue de déterminer les mesures qu'il conviendrait de prendre ultérieurement pour atteindre les objectifs que s'est fixé le Groupe de Contadora.

